



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 30 septembre 2014

Communiqué de presse

Les prix des carburants pour le mois d'octobre 2014

Dans le cadre de la révision mensuelle des prix des produits pétroliers prévue par le décret n° 2013-1314 du 27 décembre 2013, les critères observés en septembre 2014 aboutissent aux constats suivants :

1 – **Baisse du cours du pétrole brut (Brent) de – 3,5%**, liée à une hausse rapide de la production américaine de brut,

2 – **Hausse du cours du butane de + 3,1% et du cours du propane de + 5,2%** (la SARA vend un mélange de 85 % de butane et 15 % de propane), liée à une interruption possible des exportations russes de gaz vers l'Ukraine,

3 – **Hausse du cours du super de + 1%**, due à la demandes des consommateurs des pays émergents,

4 – **Baisse du cours du gazole de – 3,1%**, liée à la faible croissance attendue pour la demande pétrolière mondiale, et particulièrement celle du gazole

4 – **Hausse du cours du dollar de + 2,9%**

Il résulte de la conjonction de ces éléments qu'en Martinique, à compter du **1^{er} octobre 2014 à zéro heure** :

1 - les prix maximum des carburants routiers sont fixés comme suit :

super sans plomb : **1,55 €/l** au lieu de 1,53€/l au mois de septembre 2014 soit + **2cts/l**

gazole route : **1,24 €/l** au lieu de 1,26€/l au mois de septembre 2014 soit - **2cts/l**

2 - le prix maximum de la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg est fixé à 22,62€ au lieu de 22,23 € en septembre 2014 soit **une augmentation de 0,39€**.

Contact réservé aux médias :

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 - ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr 1/2

A titre de comparaison entre la France métropolitaine et la Martinique, les prix moyens sur le mois de septembre 2014 des carburants sont les suivants :

	Septembre 2014	
	France métropolitaine	Martinique
Super sans plomb	1,49 €	1,53€
Gazole	1,29 €	1,26 €

** Source UFIP (prix moyens constatés)*

L'observatoire des prix a été préalablement informé de ces évolutions.